

Conférence ministérielle de la CEE/ONU sur le vieillissement

(Berlin, 11-13 septembre 2002)

Allocution de Madame la Conseillère d'Etat Ruth LÜTHI, cheffe de délégation

Madame la Présidente,
Madame la Secrétaire générale,
Mesdames, Messieurs,

Nous adressons nos sincères remerciements aux Autorités et au peuple allemands pour avoir bien voulu accueillir cette conférence de la « Région « Europe » des Nations-Unies. L'initiative de la CEE/ONU offre aux gouvernements et à la société civile l'occasion de prolonger la réflexion initiée à Madrid en développant une approche de la vieillesse et du vieillissement commune aux Etats d'Europe et d'Amérique du Nord. A titre personnel, je vous remercie au nom de la délégation suisse des paroles de bienvenue très chaleureuses entendues hier. Sachez que nous sommes heureux de pouvoir participer désormais à part entière aux travaux des Nations-Unies.

Le processus de Madrid n'est pas resté sans lendemains en Suisse. Il a encouragé les pouvoirs publics et les ONG à poursuivre en commun leurs réflexions au sujet des enjeux de la vieillesse. La conférence de Berlin devrait permettre de continuer sur cette voie. Certes, le projet de Stratégie régionale est loin de combler toutes nos espérances. Mais il présente le mérite d'offrir une référence commune au moment de concrétiser les objectifs du Plan d'action de Madrid au plan régional.

Progresser vers une « société de tous les âges » est un objectif prometteur. Il devrait inspirer l'ensemble de nos politiques publiques. Mais ses implications sont nombreuses. Permettez-moi d'en citer brièvement quelques-unes.

Instaurer une société de tous les âges nous oblige à reconsidérer l'objectif spécifique de certaines politiques. Une politique de la santé ne peut viser uniquement le prolongement de la vie. Son objectif doit consister à améliorer la qualité de la vie. Cela s'applique à toutes les catégories de la population, mais particulièrement aux personnes âgées. Vous connaissez ce mot fameux d'un démographe : « Il faut ajouter de la vie aux années, plutôt que des années à la vie ».

Entre politiques, des conflits d'objectifs sont inévitables. Chacun s'accorde au sujet de la nécessité de renforcer la participation des personnes âgées au marché du travail. Mais personne n'a encore révélé comment concilier cet objectif avec celui d'une croissance fondée essentiellement sur les gains de productivité, ni comment le mener à bien alors que le chômage touche encore des millions de jeunes.

Les politiques interagissent. Il n'est pas possible d'abaisser les charges pesant sur un régime de prévoyance-vieillesse, sans risquer d'augmenter aussitôt celles d'autres régimes ou de charger d'autres collectivités publiques. Face au vieillissement

démographique, on ne peut s'en tenir aux approches sectorielles classiques ; une perspective globale est nécessaire.

Enfin, n'oublions pas les conséquences dommageables que peuvent avoir certaines mesures. Celles-ci sont parfois séduisantes dans leur simplicité, mais sont susceptibles de renforcer les inégalités sociales. C'est pourquoi élever l'âge de la retraite légal ne saurait être envisagé le cas échéant sans aménagements ni mesures d'accompagnement.

Je m'en tiendrai là. Ces exemples illustrent la complexité des réponses à apporter au vieillissement. Nous en sommes particulièrement conscients dans un Etat fédéraliste comme la Suisse, où les communautés régionales et locales jouent un rôle essentiel, car il est nécessaire par ailleurs d'harmoniser les politiques à plusieurs niveaux de compétence.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Les Etats que nous représentons à cette conférence partagent des valeurs communes : les droits de la personne humaine, la primauté du droit, la démocratie. Dans les années qui viennent, nos gouvernements – en consultation avec la société civile, en particulier les ONG - auront à redéfinir leurs politiques, à mettre en œuvre des moyens complexes, à explorer des voies nouvelles. Leur attachement aux valeurs dont ils se réclament sera mis à l'épreuve. Qu'il soit question d'accès aux soins, de logement, d'emploi ou d'intégration sociale, ils auront à se souvenir que les mesures appliquées aux effets du vieillissement s'appliquent à des personnes et que ces personnes ont des droits. Dans nos sociétés, la personne âgée est davantage que les autres exposée à subir des discriminations, sa contribution n'est pas toujours bien perçue, ses compétences ne sont pas forcément valorisées, ses besoins pas nécessairement pris en compte. Un engagement très ferme de nos Gouvernements en la matière est nécessaire. Nous nous réjouissons que cette conférence nous offre l'occasion de le renouveler.

Un dernier mot si vous le permettez à propos de notre coopération avec les pays en développement. Ces pays commencent à ressentir l'impact des premières transformations démographiques. Ces situations nouvelles, reflet de l'allongement de la durée de vie et de l'amélioration – certes encore modeste – d'indicateurs comme la mortalité infantile, présentent de grands défis. Dans nos politiques de coopération au développement social et économique, en particulier dans le cadre des politiques de lutte contre la pauvreté, il conviendra d'en tenir compte. Nous devons promouvoir la recherche de solutions évitant l'exclusion et promouvant les solidarités internes, notamment intergénérationnelles. Le Plan d'Action de Madrid devra nous servir de guide en vue de ces nécessaires réorientations.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.